

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 22 mars 2026

Ouverture du conseil sous la présidence de Monsieur Jean-Luc Fréchar, Maire sortant

Nombre de membres du Conseil Municipal : 15

15 conseillers en fonction : Jean-Luc Fréchar, Roselyne Diaz-Rovirosa, Nicolas Stouvenot, Armelle Maurer Willem, Christian Pion, Pascaline Lotz, Jean-Marc Grassler, Mathilde-Cécile Finance, Pascal Hestin, Françoise Fuchs, Alain Larchevêque, Marion Fras, Félix Poirier, Corinne Ménétré, Jérôme Schneider.

15 conseillers présents

Le quorum est atteint, les délibérations peuvent être prises valablement ; 15 votes peuvent s'exprimer.

ORDRE DU JOUR

1. Installation du conseil municipal
2. Désignation du secrétaire de séance
3. Election du maire
4. Fixation du nombre d'adjoints
5. Election des adjoints
6. Divers

2026 09°) INSTALLATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Le maire Jean Luc Fréchar accueille les élus du 15 mars. Il rappelle les élus au conseil municipal suite au résultat du premier et unique tour des élections.

Le maire déclare installés les élus du 15 mars 2026 dans leur fonction de conseiller municipal.

Il cède, ensuite, la présidence à Mme Roselyne Diaz, doyenne des membres du conseil.

2026 10°) DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE

Un secrétaire de séance doit être désigné à chaque réunion du conseil, pris parmi les membres de l'assemblée et chargé de rédiger le procès-verbal de la séance (L.2121-15 du CGCT). Ce sont les membres de l'assemblée qui le choisissent. L'assemblée délibérante peut, le cas échéant, désigner un auxiliaire à ce secrétaire (secrétaire de mairie par exemple) ; cet auxiliaire assiste aux débats mais ne doit pas participer au vote.

Le conseil propose que cette tâche de secrétaire de séance soit désormais assumée par le conseiller le plus jeune soit Mathilde-Cécile Finance.

Après avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité
DESIGNE Mathilde-Cécile Finance comme secrétaire de séance.

2026 11°) ELECTION DU MAIRE

La présidente, après avoir rappelé les articles L2122-4, L2122 -7 et L2122-8 du Code général des collectivités territoriales, a invité le conseil à procéder à l'élection d'un Maire, conformément à ces articles.

La présidente demande qui est candidat : Jean Luc Fréchar fait part de sa candidature. Aucun autre candidat ne se déclarant, elle propose de passer au vote.

Chaque conseiller à l'appel de son nom, a remis fermé, dans l'urne, son bulletin de vote écrit sur papier blanc.

Premier tour de scrutin

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : **15**

Bulletins blancs : **3**

Suffrages exprimés : **12**

Monsieur **Jean-Luc FRECHARD** avec **12 voix**, ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé MAIRE et immédiatement installé.

Applaudissements

Le nouveau maire, ému, remercie les conseillers pour leur confiance.

Il précise l'importance de l'abstraction de ses intérêts personnels et de se dévouer pour le village dans l'intérêt général. Il précise également qu'il faut accepter les décisions prises à la majorité, cela fait partie de la démocratie.

Il s'engage à travailler avec bon sens et pragmatisme dans l'intérêt général de la commune et pour tous les Rombéchats avec un objectif majeur qui est le bien être des habitants.

2026 12°) FIXATION DU NOMBRE D'ADJOINTS

Le Maire propose de fixer à trois, le nombre d'adjoints. Il précise les responsabilités incombant à chacun.

- Un 1^{er} adjoint concernant la délégation générale et les actions sociales
- Un 2^e adjoint concernant la partie technique
- Un 3^e adjoint concernant la vie scolaire, la vie associative et le camping

Après avoir délibéré, et à l'unanimité, le Conseil Municipal

DECIDE la création de trois postes d'adjoint

2026 13°) ELECTION DES ADJOINTS

Il a été procédé ensuite, dans les mêmes formes, et sous la présidence de Monsieur Jean-Luc FRECHARD, élu Maire, à l'élection des adjoints.

Depuis ce scrutin, le vote des adjoints se fait par liste y compris dans les communes de moins de 1000 habitants en respectant l'alternance homme femme.

Le maire propose une liste de trois adjoints : Roselyne Diaz, Nicolas Stouvenot et Armelle Willemin.

Le maire fait part à l'assemblée qu'une autre liste peut être proposée même incomplète. Pas d'autre liste, il est procédé à l'élection des adjoints.

Chaque conseiller à l'appel de son nom, a remis fermé, dans l'urne, son bulletin de vote.

Premier tour du scrutin

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : **15**

Bulletins blancs : **1**

Suffrages exprimés : **14**

La liste des adjoints ayant obtenu la majorité absolue, les adjoints sont immédiatement installés.

Applaudissements

Les adjoints remercient les conseillers municipaux pour leur confiance et font part de leur engagement pour la commune et ses habitants.

En point divers, le maire fait part de deux manifestations le week end prochain : une visite contée dans le cadre du pays d'art et d'histoire avec David Bouvier et l'association « Hêtre » le vendredi 27 à 14h30 rue de l'église et une pièce de théâtre le samedi à 20h à l'espace R Hestin.

Il propose une réunion de travail de préparation du prochain conseil concernant principalement la représentation aux divers organismes le lundi 30 mars à 20h en mairie, le conseil municipal se tiendra le jeudi 2 avril à 20h.

La séance est levée à 10h15.

RÉUNION DU 22 MARS 2026

prénom	nom	Signature
Jean Luc	FRECHARD	
Roselyne	DIAZ - ROVIROSA	
Nicolas	STOUVENOT	
Armelle	MAURER WILLEMIN	
Christian	PION	
Pascaline	LOTZ	
Jean Marc	GRASSLER	
Mathilde-Cécile	FINANCE	
Pascal	HESTIN	
Françoise	FUCHS	
Alain	LARCHEVEQUE	
Marion	FRAS	
Félix	POIRIER	
Corinne	MENETRE	
Jérôme	SCHNEIDER	